

La justice passe mais la grève continue

Paris, 9 septembre 2015

la grève contestée sur la forme

Le TGI de Mamoudzou a contesté dans son ordonnance du 08 septembre 2015 la forme de la grève suivie à Mayotte par une majorité des -salarié-es grévistes depuis plus de 7 semaines.

Nous nous réservons le droit de faire appel mais les grévistes, tenu-es de ne plus se faire entendre trop près des sites de la direction, ont décidé en assemblée générale de poursuivre la lutte.

Comment comprendre la direction ?

Le compromis accepté par les services d'orange et les syndicats pour Mayotte le 5 Mai 2015 avait été jeté par le directeur régional. Depuis, il a multiplié les propositions contradictoires. Il a même accepté quelques minutes, devant l'inspection du travail, la prime revendiquée jusqu'à expertise ... avant d'oublier. Plus tard, devant la préfecture, il a enfin accepté une rétroactivité à 2011 qui était légitimement due aux mahorais-es d'Orange.

La juste prime

De l'avis général, le coût de la vie à Mayotte est supérieur. Les milliers de kilomètres qui séparent Mayotte de la Réunion et plus encore de la métropole doivent rendre sourdes et aveugles nos directions. Les grévistes réclament qu'on leur rende justice comme dans tous les autres DOM.

Faut il «marabouter» la direction pour espérer une solution ?



C'est quand qu'on discute ?

De son côté Sud a montré à tous les niveaux sa volonté d'obtenir des négociations loyales et sincères.

La dignité des femmes et des hommes au service d'Orange et du public est bafouée.

Dans leur 7e semaine de grève, les salarié-es grévistes n'entendent pas rentrer sans avoir été entendus. La grève doit se conclure par un protocole de sortie de crise.

Sud veut faire en sorte que des discussions préalables sur tout ce qui persiste à faire obstacle à la reprise du travail soient entamées au plus vite.